



## Déclaration UE de conformité

Conformément au Règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle

Je soussignée,

Franck Bey, Directeur de Savoy Protect anciennement GCE Lighting – Groupe Savoy

déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) de **catégorie III** cité ci-dessous est conforme aux exigences du Règlement (UE) 2016/425 :

Marque commerciale : Savoy International

Référentiel technique utilisé : EN 149:2001 + A1:2009

Type: FFP2 NR

Modèle: MPR-FFP2-SM-32-C

Références concernées par cette déclaration :

• G0289003B-D

Certificat d'examen UE: 0082/3777/079/04/25/0127

Certificat d'examen délivré par : APAVE SA – 6 Rue du Général Audran – 92412 Courbevoie - CEDEX

(France), le 25/04/2025

Site de production : Savoy Protect, 37 Boulevard du Chevran - 74300 Cluses (France)



Cet EPI est conforme à la procédure définie dans l'annexe III (module B) du règlement (UE) 2016/425, réalisée sous le contrôle de l'organisme notifié : **APAVE SAS.** 

Savoy Protect certifie que l'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D), sous la surveillance de l'organisme notifié **APAVE SAS NB 0082**.

Fait à Cluses, le 28/04/2025

Signature : Franck Bey